

La commission économique et sociale

Source: CVCE. European Navigator. Frédéric Clavert.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_commission_economique_et_sociale-fr-755d715f-fa56-47c9-b076-a952e2696b1e.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



La Commission économique et sociale

Les travaux de la commission économique et sociale se déroulent en quatre longues sessions. Présidée par l'ancien Premier ministre belge Paul van Zeeland, les deux rapporteurs sont le haut fonctionnaire français et ancien président du Comité économique de la Société des nations (SDN) Daniel Serruys et l'économiste britannique et ancien rédacteur en chef de *The Economist* Walter Layton. Les participants de la commission économique et sociale sont environ deux cents. Outre le président et les rapporteurs, on y retrouve des «experts internationaux» et libéraux reconnus comme l'inspecteur des Finances français Jacques Rueff. Des socialistes y siègent également, venus à La Haye à titre individuel, comme le Français Francis Leenhardt, président de la commission économique de l'Assemblée nationale. Ils sont le plus souvent soutenus par des syndicalistes, comme le Belge Auguste Cool. Les débats se fondent sur des documents préparés pour l'essentiel au sein de comités nationaux de la Ligue indépendante de coopération européenne (LICE), particulièrement en France et au Royaume-Uni. Les membres de la LICE dominent d'ailleurs les débats: Paul van Zeeland, le Britannique Lord Arthur Salter, le Français Jacques Lacour-Gayet et les deux rapporteurs de la commission en font partie.

Les thèmes abordés par la commission économique et sociale sont nombreux: l'union douanière, les questions monétaires, les niveaux de production, la libre circulation de la main-d'œuvre et les réfugiés, la planification de l'économie, le statut de l'Allemagne et de la Ruhr, l'outre-mer et les décisions des Seize qui viennent de signer à Paris le traité portant création de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). Certains points font l'objet d'un large consensus: Serruys le libéral et Leenhardt le socialiste s'entendent sur la nécessaire unification des charges de la production. Le principe d'augmentation de la production est aussi largement accepté, bien que ses modalités soient l'occasion de frictions.

La problématique monétaire fait l'objet de longues discussions et permet d'entrevoir des divisions entre unionistes et fédéralistes. Le but à long terme est admis par tous: une monnaie unique ou, au moins, une unité de compte commune. Les mesures de court terme font aussi l'objet d'un relatif consensus. Arthur Salter estime nécessaire le rétablissement des convertibilités. Jacques Rueff s'engage contre les disparités de prix, entraves à une union économique. Le professeur britannique R. G. Hawtrey désire que les gouvernements européens réduisent leurs déficits pour préparer des réformes monétaires. Mais certains moyens pour créer une union monétaire ne font pas l'unanimité: Arthur Salter ne l'envisage qu'après un long processus d'union politique tandis que Maurice Allais veut une union politique rapide qui rendrait possible une unité douanière et monétaire. Jacques Lacour-Gayet, membre français de la LICE, propose plutôt une convertibilité monétaire par groupe de pays. Enfin, l'architecte français Henri Vergnolle propose la création d'un Fonds monétaire européen pour mettre en place une monnaie de compte et un clearing financier permettant un assainissement des économies et, à terme, une monnaie commune fondée sur l'or.

Les questions liées à la mobilité du travail sont traversées par certains antagonismes nationaux. A. P. Møller, représentant danois qui s'inquiète de l'implantation d'Allemands dans le Schleswig, voit dans la mobilité de la main-d'œuvre un danger pour les petits pays. Il s'oppose à l'Italien Quinto Quintieri qui souhaite une mobilité de la main-d'œuvre étendue. Ce débat permet de plus d'aborder le grave problème des réfugiés et déplacés et est l'occasion pour quelques femmes d'intervenir.

La ligne de clivage essentielle se dessine vite autour des questions sociales et de la participation des travailleurs à la «direction de l'économie». Socialistes et syndicalistes remarquent dès le début des débats l'absence presque complète des problématiques sociales dans le document de travail de la commission. Leurs amendements sont discutés et pour partie intégrés au texte: la CGT Force Ouvrière obtient notamment la participation des «travailleurs» à la «direction», c'est-à-dire la planification, de l'économie. Ce dernier point – la planification – reste vague dans la résolution finale, car il aurait été source de trop grandes divisions. La question de l'abolition des obstacles aux échanges et la libre-circulation des capitaux donnent également lieu à une confrontation entre libéraux et socialistes. René L'Huillier, membre de la CGT Force ouvrière, refuse de cautionner le libéralisme économique et demande que le texte insiste plus sur la représentation des travailleurs dans un organisme international qui répartirait les investissements. Serruys s'y oppose avec succès, car une telle institution abolirait de fait la libre-circulation des capitaux.

La résolution de la commission économique et sociale est discutée le 10 mai en séance plénière. Elle déçoit: les fédéralistes, autour de Raoul Dautry, jugent le texte timide, et Jacques Rueff regrette l'absence de vision monétaire cohérente. Surtout, les dissensions entre libéraux d'une part, socialistes et syndicalistes d'autre part, ne se sont pas atténuées. Les seconds ont quitté la veille la commission après l'adoption du préambule, jugé trop libéral. En séance plénière, ils sont soutenus par le militant chrétien des Nouvelles équipes internationales (NEI), André Noël. Néanmoins, l'adoption d'un amendement de Jean Mathé (CGT Force ouvrière) permet *in extremis* un vote à l'unanimité.

La résolution définitive contient un préambule, des recommandations immédiates, une conclusion et des «études à poursuivre». Cette dernière partie a permis à la commission économique et sociale de mettre en exergue des questions dont les membres s'accordent sur l'importance mais non sur les réponses à y apporter.

Avec cette résolution, le congrès:

- reconnaît que tout effort visant à reconstruire l'économie de l'Europe sur la base de souverainetés nationales divisées et compartimentées est voué à l'échec
- proclame qu'il est nécessaire et urgent d'établir une union économique en Europe
- considère que cette union implique le maintien et l'adaptation progressive des liens économiques qui unissent les métropoles européennes à l'outre-mer
- se félicite des premiers efforts déjà faits par certains gouvernements dans le sens d'une coopération plus étroite ou des associations régionales
- invite instamment tous les gouvernements à s'engager dans la voie de l'union économique
- demande aux États européens de préparer la libre convertibilité des monnaies et le rétablissement progressif de la liberté du commerce entre les pays de l'Europe.